

Questions orales

tions plus sévères, comme l'a suggéré le député. Toutefois, les études que nous faisons dans mon ministère à cet égard ne concernent que l'application pratique des décisions. C'est, bien entendu, au ministre de la Justice qu'il incombe de présenter toute mesure législative à cet égard et nous travaillons de concert dans ce domaine. Quand nous aurons terminé nos travaux, nos recherches, nous en communiquerons les résultats au ministère de la Justice qui verra le cas échéant, à présenter les mesures législatives voulues.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai adressé ma question au solliciteur général parce que le ministre de la Justice a été occupé ces jours derniers, et sans succès, à faire le coup de feu politique en Saskatchewan. Je savais que le solliciteur général aurait une réponse.

M. Lang: Je suis heureux de vous voir de retour.

M. Diefenbaker: Qu'est-ce qu'a dit le ministre? J'aimerais savoir.

M. Lang: J'ai dit que j'étais heureux de vous voir de retour.

M. Diefenbaker: Je suis tout le temps ici. Cette interruption montre bien que le ministre a été absent. Je pose cette question très sérieusement. Tandis que les ministères examinent, étudient, jaugent et pèsent les diverses solutions, pourquoi ne pas présenter immédiatement un projet de loi qui entrerait tout de suite en vigueur afin que les gens qui portent des armes à feu comprennent bien qu'il s'agit d'un délit grave sanctionné par une peine immédiate de prison en cas de culpabilité, au lieu de noyer la question. Pendant qu'on se renvoie la balle, en effet, des Canadiens sont assassinés pour n'importe quel motif.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer que la seule réforme de la réglementation des armes à feu que nous ayons eue depuis bien longtemps s'est effectuée à l'époque où le premier ministre actuel était ministre de la Justice. Il n'y en a pas eu du tout du temps où le très honorable représentant de Prince-Albert était premier ministre. La première rencontre des agents de l'enregistrement des armes à feu à se tenir au pays a eu lieu la semaine dernière sous mon mandat. On fait actuellement un effort considérable pour en arriver à un meilleur contrôle des armes à feu et réduire le nombre de crimes commis avec des armes à feu. J'attends pour cet été un rapport du groupe de travail constitué sous mon mandat. J'espère que nous serons en mesure de faire quelque chose dès la session d'automne.

M. Diefenbaker: Le député a dit qu'aucune mesure législative pertinente n'avait été adoptée à cet égard quand nous étions au pouvoir, mais c'est sous le présent gouvernement que se sont multipliés les meurtres de toute espèce, notamment à l'occasion de vols à main armée.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ADJUDICATION DES CONTRATS DE DRAGAGE—LES ALLÉGATIONS DE VÉNÉLITÉ CHEZ CERTAINS FONCTIONNAIRES—DEMANDE D'ENQUÊTE MINISTÉRIELLE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma question s'adresse au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. Étant donné que la demande reconventionnelle du gouvernement contre les trois sociétés en cause dans l'affaire de

[M. Allmand.]

dragage donne à entendre—ce qui est très grave—que certains fonctionnaires auraient commis des maladresses, trompé la confiance du public, voire même accepté des pots-de-vin, puis-je demander au ministre si, à la suite de la présentation de cette demande reconventionnelle, il entend ordonner une enquête au sein de son propre ministère et recourir à des mesures disciplinaires?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Si nous avons institué seulement une enquête maison, sans doute nous aurait-on accusés de chercher à cacher quelque chose. Nous avons décidé d'aller devant les tribunaux, afin de faire la lumière sur cette affaire. Voici ce qui s'est passé: mon ministère avait fait procéder à une évaluation. Trois soumissions furent faites, soit une pour 8 millions, une autre pour 30 millions et une troisième pour 20 millions de dollars. L'évaluation du ministère était d'un peu plus de 18 millions—il y avait un écart de 10 p. 100 entre elles. Toutefois, en raison de ce qui se passe dans ce secteur nous avons considéré l'affaire suffisamment grave pour motiver une enquête approfondie de la part de la cour. C'est la meilleure façon de procéder et le député devrait s'estimer satisfait que nous ayons pris cette décision.

M. McGrath: La nouvelle question ne portant aucune sur l'affaire actuellement devant les tribunaux étant donné qu'elle laisse supposer de graves irrégularités au sein de son ministère, le ministre a-t-il pris des mesures pour s'assurer que les personnes chargées de superviser l'adjudication de ces contrats servent bien l'intérêt public? S'il ne l'a pas fait, peut-être pourrait-il nous expliquer pourquoi.

M. Marchand (Langelier): Quatre services au sein du gouvernement, je crois, adjugent des contrats suite aux offres soumises, soit le ministère des Transports, l'Administration de la voie maritime, le Conseil des ports nationaux et les Travaux publics. Nous avons donc établi un comité représentant ces quatre services pour qu'il prévoit des règles afin d'éviter à l'avenir ce genre de confusion. Ne dites donc pas que nous n'avons pas pris de mesures. Quant au cas mentionné par le député, il appartient à la cour, je pense, de prendre une décision à son sujet. J'attendrai qu'elle le fasse et, s'il y a eu malhonnêteté, nous avons l'intention d'agir promptement.

LES ALLÉGATIONS DE VÉNÉLITÉ CHEZ CERTAINS FONCTIONNAIRES AU SUJET DES CONTRATS DE DRAGAGE—LES OBLIGATIONS DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. En préparant sa demande reconventionnelle en sa qualité de procureur général du Canada, le ministre de la Justice a-t-il recommandé à son collègue, d'autant plus que cette question concernait un contrat précis qui relevait exclusivement de son collègue, le ministre des Transports, a-t-il recommandé à son collègue, dis-je, de prendre des mesures disciplinaires ou d'intenter des poursuites judiciaires contre les fonctionnaires de son ministère qui ont la charge de ces contrats compte tenu du fait que la question de collusion a été soulevée par le ministre de la Justice en préparant sa demande reconventionnelle?